Lettres impies contre l'institution de la famille

[/À Madame V.M./]

Dans ma dernière lettre, j'ai, madame, attribué à la faiblesse physique de la femme et à la supériorité, non pas de l'intelligence, mais des forces physiques de l'homme, la formation de la cellule-mère d'où naîtra l'institution de la famille. Celle-ci va, au cours des temps, se trouver grevée d'une hypothèque qui en viciera la bonne harmonie : la dot. La pratique de la dot, sous les formes les plus diverses, que de temps immémorial l'homme a exigée de la femme, témoigne déjà de la faveur qu'il prétend lui faire en l'agréant pour épouse, et de l'état présumé d'infériorité de celle qu'il daigne prendre sous sa protection. Par son adhésion forcée à cette pratique, la femme reconnaît la suprématie de son « seigneur et maître » et se résigne à son sort. Mais le mariage, quand il est subordonné au versement d'une dot, implique nécessairement que l'*amour-sentiment* est absent chez l'homme, la possession de sa conjointe comblant ses désirs de mâle. Pour la femme, au contraire, dans la plupart de cas, c'est l'*amour-sentiment* qui donne du charme à la possession. Et si l'on en croit Stendhal, « une femme tendre n'arrive à ce point de ne trouver le plaisir physique qu'auprès de l'homme qu'elle aime ». Ce plaisir-là ne lui étant pas donné dans les mariages où la femme se vend à l'homme moyennant une dot, ou dans les mariages dits de convenance ou de raison, la femme, pour peu que son cœur soit de feu, rêve des embrassements avec l'être idéal, vivant ou imaginaire, qu'elle évoque mentalement dans le lit conjugal même. J'en ai connu qui m'ont avoué que chaque fois que leur mari tentait une approche, elles s'enfuyaient pour échapper à son étreinte. Alors, quand la femme se dérobe, ou se résigne, qu'arrive-t-il ? Que l'homme, dans son orgueil de mâle, ne pouvant se faire à l'idée que celle qu'il a

distinguée entre toutes et qui est sa propriété légale, soit rebelle à son désir ou ne le partage pas, la pensée jaillit en lui qu'elle en aime un autre. Et alors commence pour la femme le supplice de Desdemone ou celui de madonna. Pia qui eut le même sort qu'elle et dont Dante nous conte la terrible et touchante aventure. Nello della Pietra, nous dit-il, « avait obtenu la main de madonna Pia, l'unique héritière des Toloméi, la famille la plus riche et la plus noble de Sienne. Sa beauté, qui faisait l'admiration de la Toscane, fit naître dans le cœur de son époux une jalousie qui, envenimée par de faux rapports et des soupçons sans cesse renaissants, lui suggéra le plus affreux projet. Il la conduisit dans la maremme de Volterre, célèbre alors comme aujourd'hui par les effets de l'*aria cattiva*. Jamais il ne voulut dire à sa malheureuse femme la raison de son exil en un lieu si dangereux. Son orgueil ne daigna prononcer ni plainte ni accusation. II vivait seul avec elle, dans une tour abandonnée ; là, il ne rompit jamais son dédaigneux silence, jamais il ne répondit aux questions de sa jeune épouse, jamais il n'écouta ses prières. Il attendit froidement auprès d'elle que l'air pestilentiel eût produit son effet. Les vapeurs de ces marais ne tardèrent pas à flétrir ces traits, les plus beaux qui dans ce siècle eussent paru sur cette terre. En peu de mois elle mourut. On rapporte que Nello employa le poignard pour hâter sa fin. Et rien de plus noble et de plus délicat que la manière dont la jeune Pia adresse la parole à Dante :

Deh ! Quando tu serai tornato al mondo…
Ricorditi di me, che son la Pia ;
Siena me fé : disfecemi Maremma :
Salsi colui, che 'nannelata pria
Disposando m'avea con la sua gemma[[Hélas ! quand tu seras de retour au monde des vivants, daigne aussi m'accorder un souvenir. Je suis la Pia ; Sienne me donna la vie ; je trouvai la mort dans nos maremmes. Celui qui en m'épousant m'avait donné son anneau sait mon histoire.]].
Sans doute, toutes les femmes n'ont pas pour mari un Othello ou un Nello della Pietra. Mais combien qui, en dépit des mœurs

actuelles si indulgentes pourtant aux femmes évadées de la prison conjugale avec ou sans la complicité d'un amant, en dépit de la loi du divorce qui, par autorité même de justice, leur permettent de déserter le foyer conjugal, se résignent à subir le supplice de la jalousie, par « devoir », par respect d'elles-mêmes, pour l'honneur du nom qu'elles portent et pour ne pas donner prise à la médisance, dussent-elles vivre désormais dans le plus douloureux des veuvages, le veuvage du cœur.

Une d'elles me fit un jour, d'un air attristé, le récit de sa lamentable odyssée conjugale. Elle avait été mariée par la volonté de ses parents, à un âge où elle avait encore « les cheveux dans le dos », me dit-elle pour m'expliquer qu'elle faisait son entrée dans la vie maritale sans rien savoir de l'obligation que lui imposait le rite du mariage et des « devoirs » envers son époux. Mais elle s'aperçut bientôt qu'elle était assujettie au plus despote des maris qu'elle baptisa son « garde-chiourme », et depuis elle fut la plus malheureuse des femmes. Quand je la vis pour la première fois, je fus ébloui par sa rare beauté qui faisait l'admiration de tout ce que la société parisienne comptait de mondains, de financiers, d'hommes de Lettres et d'artistes. Fêtée, adulée, désirée, elle eût été la reine des salons parisiens si elle avait obéi aux suggestions de ses adorateurs qui, séduits par sa fascinante beauté, par son intelligence qu'accentuait la douceur de ses yeux pers, témoins d'une bonté ineffable, d'un cœur généreux et d'une âme de cristal, l'engageaient au divorce pour la soustraire à son « garde-chiourme » et la combler de richesses. Combien eussent succombé à la tentation ! Mais elle préféra sacrifier son bonheur à son « devoir », au maintien de son foyer familial qui fut un foyer de discordes entre elle et son mari – qu'elle n'aimait pas. Les préjugés qui avaient fait d'elle une victime, étaient sauvés. Mais la société qui lui dressait des embûches par toutes les tentations qu'elle semait sous ses pas, la récompensait de sa vertu par la médisance même contre laquelle

l’innocente croyait avoir mis une assurance en respectant la fidélité conjugale, et l’attaquait ainsi par nargue de la vertu même.

Et s’imagine-t-on au prix de quelles souffrances muettes elle cachait à ses enfants ses déboires conjugaux afin de ne pas susciter en eux le moindre ressentiment contre leur père ? S’imagine-t-on les réflexions amères qui ont empoisonné son existence, une vie terne, sans joie et sans amour et à laquelle seul l’amour de ses enfants qu’elle adorait venait, dans sa détresse, offrir à cette femme d’élite sa seule raison de vivre ? Combien en pourrait-on compter de femmes esclaves du « devoir », comme elle, qui furent et sont encore des martyres de l’institution de la famille, quand l’amour n’a pas présidé à l’union conjugale ?

Et c’est de cette carence de l’*amour-sentiment* dans le mariage, qu’est née toute notre humanité !

Aussi, à considérer la société actuelle dans toutes ses manifestations publiques et privées, étonnons-nous de la voir tituber, comme ivre-morte, sans boussole, et sans qu’une main amie, sans qu’une personne avertie lui tende le fil d’Ariane qui doit la tirer du labyrinthe où elle s’est égarée depuis l’origine de notre histoire.

Mais ce n’est pas seulement à la carence de l’amour-sentiment que l’on doit attribuer la mésintelligence et les discordes qui surgissent entre les époux. Aux causes que j’ai déjà, bien que succinctement énumérées, il y a lieu d’ajouter la question d’argent. Je vous en entretiendrai dans ma prochaine lettre.

En attendant, je vous renouvelle, madame, mes hommages les plus fervemment distingués.

[/Albérix./]